



Stéphane MILLET
14, rue du Château
31130 BALMA
Tel: 06.28.33.43.66
Mail: stef@airxygene.fr

CGV au 01/01/2013

Conditions Générales de Vente

Définition de la prestation

AirXygène fournit à ses clients une prestation pédagogique d'enseignement du parachutisme. Cette prestation consiste en des explications et des conseils, la définition d'exercices adaptés, l'analyse de la réalisation des exercices et un suivi de la progression.

Cette prestation s'effectue au sein d'une structure, choisie par les clients, dont ils seront membres/adhérents/clients. Il appartient aux clients de régler les frais demandés par cette structure (par exemple adhésion, places d'avion etc.), la prestation pédagogique d'AirXygène venant en sus. Pour des raisons pratiques, les clients peuvent choisir de régler l'ensemble des frais directement à AirXygène, qui reverse la partie due à la structure.

Engagement réciproque

AirXygène s'engage à fournir à ses clients une prestation d'enseignement du parachutisme de qualité, dans le respect de la réglementation en vigueur. AirXygène s'assurera de la mise en place de tous les éléments nécessaires à la sécurité des sauts. Les clients s'engagent à assister à la prestation, et à se conformer aux instructions qui leur seront données.

Conditions de saut

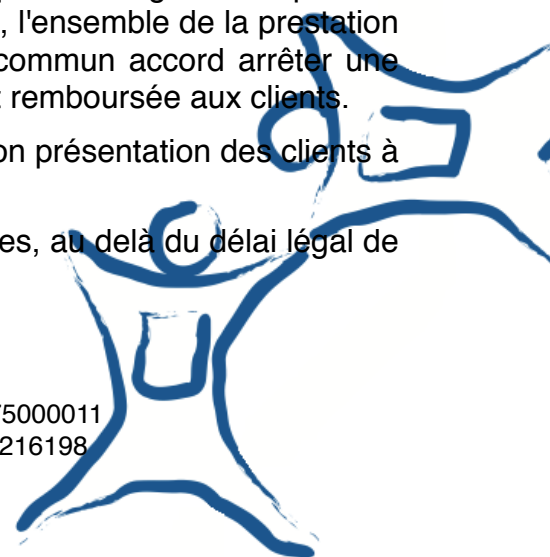
Comme toute activité aérienne, le parachutisme est soumis aux aléas météo. Les clients sont informés qu'il sera peut-être nécessaire d'attendre quelques heures des conditions météorologiques plus clémentes, voire de repousser les prestations à une date ultérieure. Ceci ne constitue en aucun cas une condition d'arrêt de la prestation.

Les professionnels responsables de l'organisation des sauts peuvent, en fonction des contraintes du moment, modifier les conditions de saut (hauteur de largage par exemple). Les clients peuvent choisir d'attendre le retour à de meilleures conditions. Ceci ne constitue en aucun cas une condition d'arrêt de la prestation.

AirXygène peut à tout moment, décider d'arrêter la prestation pour motif grave tel que non respect par les clients des consignes de sécurité. Dans ce cas, l'ensemble de la prestation reste due. AirXygène et les clients peuvent également d'un commun accord arrêter une prestation en cours. Le pro-rata de formation non effectuée est remboursée aux clients.

Hormis les cas de force majeure dûment justifiés, en cas de non présentation des clients à la formation, celle-ci reste entièrement due.

Les réservations effectuées sur Internet sont non-remboursables, au delà du délai légal de rétractation (8 jours).



Obligation d'assurance

Les professionnels travaillant pour AirXygène sont tous couverts par une assurance en responsabilité civile, présentant les garanties usuelles en pareille matière. Les clients d'AirXygène ont également obligation de prendre une assurance en responsabilité civile, couvrant les sports aériens. Tous nos clients devront prendre une licence auprès de la Fédération Française de Parachutisme. Cette licence comprend une assurance en responsabilité civile et individuelle accident, au cas où les clients n'auraient pas leur assurance propre. Il est également recommandé à nos clients de se couvrir en assurance individuelle accident, couvrant les sports aériens.

Droit à l'image

Les clients acceptent le fait que des photos ou des vidéos des sauts puissent être utilisées comme bon semblera à AirXygène Parachutisme, et ne revendiquent aucun droit à l'image.

Aptitude physique

L'aptitude physique des clients à la chute libre et au saut en parachute devra être certifiée par un médecin (pour les sauts autres que tandem, le médecin devra être agréé par la FFP). Les clients n'auront pas pratiqué la plongée en bouteille dans les 48 heures précédant le saut. Les clients ne seront pas sous l'effet de l'alcool ou de toute substance interdite par la loi ou le code anti-dopage.

AirXygène Parachutisme se réserve le droit de refuser les sauts à toute personne de plus de 50 ans, ou pesant plus de 90 kilos, et ce, même si ces personnes ont été jugées aptes médicalement.

